



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, vendredi 8 septembre 2023

Laval Agglomération prolonge son dispositif d'aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Laval Agglomération a déployé un dispositif d'aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Cette aide mise en place depuis le 1er juillet est prolongée jusqu'au 31 octobre.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Cette subvention de 30 euros sous forme d'un bon d'achat est ouverte aux habitants résidant sur le territoire de Laval Agglomération.

Quel type d'équipement est concerné ?

Sont concernés par ce dispositif, **les récupérateurs d'eau de pluie de 300 litres minimum**. Seuls les **équipements achetés neufs** sont éligibles à la subvention.

Quelles sont les conditions de participation ?

- résider sur le territoire de Laval Agglomération,
- s'enregistrer sur le site afin d'obtenir un numéro de bon d'achat,
- le récupérateur doit avoir un volume minimum de 300 litres et doit être acheté dans un commerce situé sur le territoire de Laval Agglomération,
- l'achat du récupérateur doit être effectué entre le 1er juillet et le 31 octobre 2023,
- les pièces justificatives devront être déposées sur le site avant le 31/10/2023,
- un virement sera réalisé dans les semaines qui suivent le dépôt des pièces.

Le formulaire de demande d'aide est disponible en ligne sur le site de Laval Agglomération : <https://subvention-recuperateur-eau.agglo-laval.fr>

Contact presse :

Fabien BLANCHARD : fabien.blanchard@agglo-laval.fr

06 22 73 96 65